

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 4 juin 2024

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Christophe FEBVRE, Claude GALLINET, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absente excusée : Christelle JOLY (pouvoir à Franck LECOULTRE)

Secrétaire de séance : Pascale SALET

Secrétaire de mairie : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 16 avril 2024

Aucune observation. Le procès-verbal du conseil municipal du 16/04/2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 027 à 034 :

2/ Dénomination de rues

Toutes les constructions doivent être recensées dans un logiciel spécifique permettant à tous les services de retrouver les coordonnées exactes en cas d'intervention (pompiers par exemple). Toutes les rues de HAUTEROCHE sont dénommées hormis les 3 locaux suivants :

La carrière FAMY et la ferme JOLY sont sur l'ancienne route de Briod qui sera donc dénommée « Ancienne Route de Briod » et ces 2 bâtiments se verront donc affectés des numéros 1 et 3.

La ferme DROVIN et l'habitation situées sur le CD4E : ce secteur sera nommé « En Champenet » et les 2 bâtiments seront affectés des numéros 1 et 3.

POUR à l'unanimité

3/ Site d'escalade à Mirebel

Cette falaise d'à peu près 30 mètres est équipée de 77 voies d'escalade et est régulièrement utilisée pour la pratique de l'escalade. Des plans d'escalade sont affichés sur place.

Cette paroi est un des 5 plus beaux sites du Département.

Une convention d'utilisation avait été signée par la commune de Mirebel. Elle a été dénoncée par la fédération.

Il convient que la commune de HAUTEROCHE délibère pour autoriser la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade à utiliser ce site et à l'entretenir moyennant une compensation qui pourra être versée par la communauté de communes qui a la compétence sport.

Des panneaux de sécurité seront installés et la commune sera ainsi déchargée de toutes responsabilités.

Une première convention d'utilisation sera signée entre la commune et la fédération.

Le second contrat devra être signé entre la communauté de communes et la fédération pour une participation à l'entretien (environ 600 €/an)

Le Maire est autorisé à signer une délibération et la convention de mise à disposition du site.

POUR à l'unanimité

4/ SIDEC : électrification de la Zone d'Activités La Tillette

L'aménagement de la zone d'activités nécessite la création d'un réseau d'électricité.

Après déduction des subventions SIDEC et des participations ENEDIS, la participation de la collectivité sera de 163 046.79 € pour l'ensemble des réseaux électriques, de l'éclairage public et des réseaux téléphoniques.

Le Maire est autorisé à signer la convention

POUR à l'unanimité

5/ Défrichage de la zone d'activités La Tillette

Ce défrichage ne pourra se faire qu'à compter du 1^{er} août.

Nous avons reçu un devis de JTA pour un montant de 15 360 € TTC

Le Conseil Municipal autorise la signature de ce devis.

POUR à l'unanimité

Un panneau publicitaire pour la vente des parcelles de la future zone d'activité sera installé au plus tôt.

6/ Site photovoltaïque

Latitude Solaire a transmis pour étude une proposition de bail concernant le futur site de panneaux photovoltaïques sur la zone de la carrière. Suite aux propositions de la commission citoyenne le projet de bail avec Latitude Solaire a été modifié sur quelques points. La décision de signer la convention et la délibération avaient déjà été prise et compte tenu des modifications apportées, la signature peut être effective et le projet peut donc débuter avec une étude environnementale.

7/ Location de la micro crèche : Ô Nid d'Eveil

Les travaux doivent être réceptionnés le 11/06 avec des réserves sur de nombreux points.

Il faut encore prévoir la mise en place d'extincteurs et les plans de sécurité.

Il convient encore de réfléchir à l'utilisation ou la revente de l'électricité produite par les panneaux solaires.

Un bail de location sera signé avec la gérante à compter du 20/08/2024. Loyer mensuel : 750 € sans les charges
POUR à l'unanimité

8/ Assurances de la micro crèche

Dans un premier temps, il est obligatoire de souscrire une assurance Dommages-Ouvrage. Un devis a été établi par notre assureur habituel (Groupama) pour un montant de 9 282 €.

Dans un second temps, et ce dès le 11/06, le bâtiment devra être assuré.

Le maire est autorisé à signer les contrats d'assurance pour la micro crèche.

POUR à l'unanimité

Une journée portes ouvertes est prévue le **samedi 13 juillet**

9/ Plan de tonte raisonnée

Dès 2021, la commission "environnement-aménagements paysagers-tourisme" a commencé à travailler sur un plan de fauchage. Il convient de formaliser les choix décidés afin de donner, d'une part, une consigne claire, sans ambiguïté à nos agents et d'autre part de servir d'outil de communication envers les habitants.

Pour rappel, le plan de tonte répond à deux objectifs principaux, libérer du temps de travail pour nos employés municipaux afin de remplir leurs autres missions et prioriser l'entretien dans un soucis de respect de la biodiversité

Un zonage avec différents secteurs de tonte est proposé.

Le Conseil Municipal valide les principes :

Principes	Selon zone, tonte régulière qui laisse une hauteur suffisante pour protéger la biodiversité, favoriser la résistance à la sécheresse, capter l'humidité de l'air, limiter l'érosion des sols, gagner du temps...etc.	
	Utilisation du tracteur tondeuse au maximum pour limiter la pollution sonore, l'usage de la débroussailluse sera limité aux finitions si elle sont nécessaires et aux espaces inaccessibles à un autre mode de tonte. Protection de la santé de nos agents (vibrations...)	
	Sur zone 3 et 4, on utilise faucheuse et dans la mesure du possible on débute par le centre pour laisser fuir la faune	
	On fait appel à entreprise privée pour les espaces où notre matériel n'est pas adapté, comme des bords de routes. L'achat et l'entretien d'un matériel couteux ne sont pas retenus, la solution d'une entreprise spécialisée est privilégiée.	
	Pas d'entretien du terrain non communal (attention aux limites de propriété) ou relevant d'une autre collectivité	
Les massifs, bacs à fleurs, jardinières... sont à entretenir régulièrement, ils sont considérés en zone 1		
Zonage carte communale	Zone 1	Tonte régulière à 10 cm environ = Cœur de village, aire de jeu, cimetière,... Contrôle visuel du besoin chaque semaine
	Zone 2	Tonte régulière au tracteur tondeuse à 10 cm environ = bords de route sur 1 largeur de lame uniquement (sans faire bords des murs... Qui seront éventuellement faits tous les 3 passages) - Contrôle visuel du besoin chaque semaine
	Zone 3	Fauchage raisonné = quand les fleurs ont grainée et que les herbes commencent à jaunir - Contrôle visuel du besoin tous les 15 jours
	Zone 4	Fauchage tardif au broyeur - Entretien annuel ou biennuel
	Zone 5	Entretien confié à une entreprise privée
	Zone 6	Entretien relevant d'une autre collectivité ou entité (cf. AF, CCBHS, Departement...)

Des plans sont matérialisés avec des couleurs pour les différents quartiers des villages et seront affichés et publiés sur le site internet pour informer la population. Cela permettra aux employés d'appliquer les décisions prises.

Un recensement des endroits sur lesquels la CCBHS doit intervenir sera établi et un rappel leur sera fait.

POUR 15

Abstention 1 (M. Yves MOUREY)

GRANGES SUR BAUME : un panneau sera installé sur place pour la vente des 2 parcelles constructibles

10/ Point sur les différents travaux en cours

L'enrobé du lotissement La Vy de Baume et des trottoirs va être réalisé ces jours prochains. Le bornage vient d'être réalisé, nous sommes dans l'attente des plans définitifs. Des futurs acquéreurs attendent déjà pour déposer leurs permis de construire. Il ne reste que 3 parcelles à vendre.

Cimetière de MIREBEL : le nouveau colombarium a été posé. Nous sommes dans l'attente du devis pour la pose de béton désactivé sur ce site ainsi qu'autour des anciennes cavurnes et d'un chemin d'accès (environ 360 m²).

Enfouissement des réseaux secs à MIREBEL : les travaux ne vont pas aussi vite que prévu à cause de la roche. Lors de ces travaux, la commune va en profiter pour supprimer les éclairages publics installés sur des parcelles privées.

11/ Assainissement : schéma directeur

Le dossier pour l'enquête publique est prêt.

Un dossier de demande cas par cas vient d'être déposé auprès de la DREAL qui a 2 mois pour donner son avis et si pas de demande pour des études environnementales particulières, l'enquête publique pourra être lancée. Elle aura lieu sans doute en septembre. Durant l'enquête, une réunion publique sera organisée afin d'expliquer les orientations prévues.

Granges Sur Baume : Mme BERTHET a étudié tout le dossier et reste perplexe quant aux prix des travaux à réaliser mais l'étude et les projets proposés par le bureau Réalité Environnement suivent les exigences de la Loi qui oblige la mise en place de réseaux séparatifs et la suppression à terme des lagunes.

12/ Questions et informations diverses :

- Sacristie de l'église de Mirebel : la paroisse souhaitait rénover la sacristie. La commune a fait une demande en ce sens mais l'église étant classée, il convient d'obtenir l'accord de la DRAC qui va imposer ses matériaux et ensuite déposer un permis de construire. Une personne de la DRAC vient au mois de juillet pour visiter la sacristie, donner ses directives et les pistes de subventions possibles.
- La carrière de Crançot : Un courrier très explicite de la DREAL a été adressé à la commune. Les matériaux déposés ne sont pas des déchets inertes et ne sont pas triés. La commune ne respecte donc pas la législation sur le stockage des déchets. **Ce site doit être fermé dès maintenant.** Il n'est donc plus possible de recevoir des dépôts sur le site de la carrière. C'est valable aussi bien pour les habitants de la commune que pour les entreprises. Le maire insiste et sera intransigeant.
De même, la DREAL n'accepte pas le dépôt de déchets verts. La commune doit donc réfléchir à une solution. La DREAL rappelle aux usagers que la déchetterie de Lons n'est qu'à 9km du village et que les déchets verts doivent être menés sur ce site, à l'exclusion de la tonte qui doit rester sur la propriété.
- Syndicat des Longeailles : ce syndicat a créé et entretient la piste forestière dans la descente de Pont du Navoy. La commune payait tous les ans une quote-part selon le remboursement de l'emprunt. Celui-ci est terminé depuis 2022, la commune verse une quote-part de 592 € annuel pour le fonctionnement du syndicat mais cette somme sera revue en 2025.
- Scouts et Guides de France : 2 enfants de la commune vont partir en camp en itinérance cet été avec des ânes. Pour clore leur budget, le groupe demande une participation à la commune de 40 € par enfant. Le Conseil accepte de verser cette somme aux scouts.
- L'APEPP (Association des Parents d'Elèves) a annoncé qu'elle n'organiserait pas le marché de Noël cette année par faute de bénévoles.
Le maire demande si une autre association ou un groupement d'associations pourraient se substituer à l'APEPP pour organiser ce marché de Noël qui a eu beaucoup de succès et qu'il serait dommage de perdre. Il pourrait devenir itinérant entre les 3 villages. Dans l'attente d'une proposition des associations.
- Information pour la réfection du chemin de la Vy de Lyon à Mirebel : la société Bénétruy qui apporte beaucoup de matériaux à la ferme WEBER, détériore le chemin. Cette entreprise prendra à sa charge la réfection de la chaussée.
- Vestiaires de foot : les WC et l'eau seront ouverts pour les utilisateurs des jeux et du stade. La commune réfléchit pour le nettoyage de ces wc.
- Un devis va être demandé pour la pose de miroirs : 1 à Mirebel et 2 à Crançot. Le Département nous laisse la gestion intra-muros.

- Granges Sur Baume : 2 points sont abordés par Pascale BERTHET :

- Espace devant la cabane de berger qui est souvent monopolisé par des véhicules. Réflexion pour l'installation d'une barrière ou autre pour laisser l'esplanade libre aux promeneurs. Voir également avec le projet d'aménagement en cours sur la commune.
- Restauration d'un mur en pierres : 2 habitants ont pris l'initiative de nettoyer et de vouloir mettre en valeur ce mur sur la D210 entre Granges et Crançot. Réflexion sur les solutions : département, communauté de communes ? demander les autorisations nécessaires et à voir aussi avec le projet d'aménagement de Granges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Pascale SALET